



REPUBLIQUE
FRANCAISE

DELIBERATION
DU CONSEIL
MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE
DU MERCREDI 11
OCTOBRE 2023

VILLE D'AIRE SUR L'ADOUR

Hôtel de Ville - 40800 AIRE SUR L'ADOUR - Landes -

Tél. : 05.58.71.47.00 - Fax : 05.58.71.84.49

Courriel : mairie@aire-sur-adour.fr - Internet : <http://www.aire-sur-adour.fr>

OBJET : Etude d'ingénierie (mission de maîtrise d'œuvre) de l'aménagement de la Place du Général de Gaulle - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Landes
Délibération n° 2023-068

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE MERCREDI ONZE OCTOBRE A DIX NEUF HEURES TRENTE, Le Conseil Municipal de la Commune d'Aire sur l'Adour, légalement convoqué en date du jeudi 5 octobre 2023, s'est assemblé, en l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Xavier LAGRAVE, Maire.

PRESENTS : Mmes et MM. Xavier LAGRAVE, Marie ASSIBAT, Claude POMIES, Corinne LAFFITTAU Vincent BARRAILH LAFARGUE, Isabelle MÉCHIN, Jean-Claude SOUC, Philippe PELLARINI, Bernard MALHERBE, Danielle BARRAUD, DIDIER MARTIN, Nathalie DARRIEUMERLOU, Philippe BOP, JOËLLE RICHARD, Thierry BOURREC, Danièle CASTAING, Jean-Pierre CAUDY, André EVRARD, Jérémy MARTI, Florence GACHIE, Paulette SAINT-GERMAIN, Alexandre MARTIN, Isabelle MAUMUS, Jean-Pierre TRABESSE.

PROCURATION : Mme Evelyne PISSOAT A M. Xavier LAGRAVE.

EXCUSES : Mme Chrystelle BARON, Mme Sonia DUBOSC, Mme Sandrine SATABIN, M. Yves Jean CAZABAN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie ASSIBAT.

<p>Conseillers Municipaux en exercice : 29 Conseillers Municipaux présents : 24 Conseillers Municipaux ayant donné procuration : 1 Conseillers Municipaux excusés : 4</p>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du Patrimoine,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu la loi n° 82-123 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la nécessité de réaliser une étude complète d'ingénierie de l'aménagement de la Place du Général de Gaulle,

Considérant la nécessité de réaliser une étude complète d'ingénierie de l'aménagement de la Place du Général de Gaulle,

Considérant que cette étude d'ingénierie est susceptible d'être subventionnée par la Banque des Territoires dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain »,



Considérant que les demandes de subvention dans le cadre du programme
être effectuées auprès du Conseil Départemental des Landes,
Vu le rapport présenté par M. le Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : d'accepter la réalisation, par la commune, de l'étude complète d'ingénierie de l'aménagement de la
Place du Général de Gaulle,

Article 2 : d'approuver le plan prévisionnel de financement de ces travaux :

Montant de l'étude subventionnable :	39.500 euros HT
<i>Subvention sollicitée auprès du Conseil Départemental des Landes 70% :</i>	<i>27.650 euros</i>
Participation communale (sur fonds propres) :	19.750 euros y compris la TVA
préfinancée (7.900 euros)	

Article 3 : de solliciter toutes les subventions se rapportant à cette étude et notamment auprès des services du
Conseil Départemental des Landes.

Article 4 : d'autoriser M. le Maire à prendre toutes les décisions et à signer tous les actes nécessaires à la mise
en œuvre de cette délibération.

Article 5 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de
PAU, sis 50 Cours Lyautey – BP 43 – 64010 PAU CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa
publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme

A Aire sur l'Adour, le 12 octobre 2023

Le Maire,




Xavier LAGRAVE

Le Maire certifie que :

- l'acte a été télétransmis électroniquement le :
- l'acte est devenu exécutoire le :
- l'acte a été publié/affiché le :

Identifiant unique : 040-214000010-